

2023-2024

Projet Pédagogique

Accueil périscolaire Romain Rolland Maternelle



Directrice Redjedal Fatima

MAIRIE DES LILAS

Sommaire

I.	Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire	2
A.	Grandes lignes PEDT	2
B.	Laïcité	3
C.	La charte de la pause méridienne	3
II.	Organigramme service périscolaire.....	4
III.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	5
A.	Situation géographique	5
B.	Description des locaux.....	5
C.	Public accueilli	5
D.	Moyens Humains.....	6
E.	Moyens Financiers.....	7
F.	Formation :	8
IV.	FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	9
A.	Modalités d'inscription.....	9
B.	L'accueil du mercredi	9
C.	En cas d'accident	10
V.	LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS	10
A.	PAI.....	10
B.	Accueil des enfants en situation de handicap.....	11
VI.	INTENTIONS PÉDAGOGIQUES.....	12
A.	Objectifs généraux.....	12
B.	La pause méridienne :	13
C.	Accueil du soir	14
D.	Organisation des temps.....	15
E.	Thème et projet de l'année	17
F.	Le projet alimentaire : de l'éducation au goût au tri des déchets	19
VII.	PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS :	19
VIII.	LA PLACE DES PARENTS	21
IX.	ÉVALUATION.....	22

I. Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas ou de repos, en respectant le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins des enfants.

Nos objectifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- Le confronter aux joies et contraintes de la vie en collectivité.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous ferons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

A. Grandes lignes PEDT

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans au lieu de 14, un animateur pour 14 enfants au lieu de 18 pour les enfants de plus de 6 ans)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

B. Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

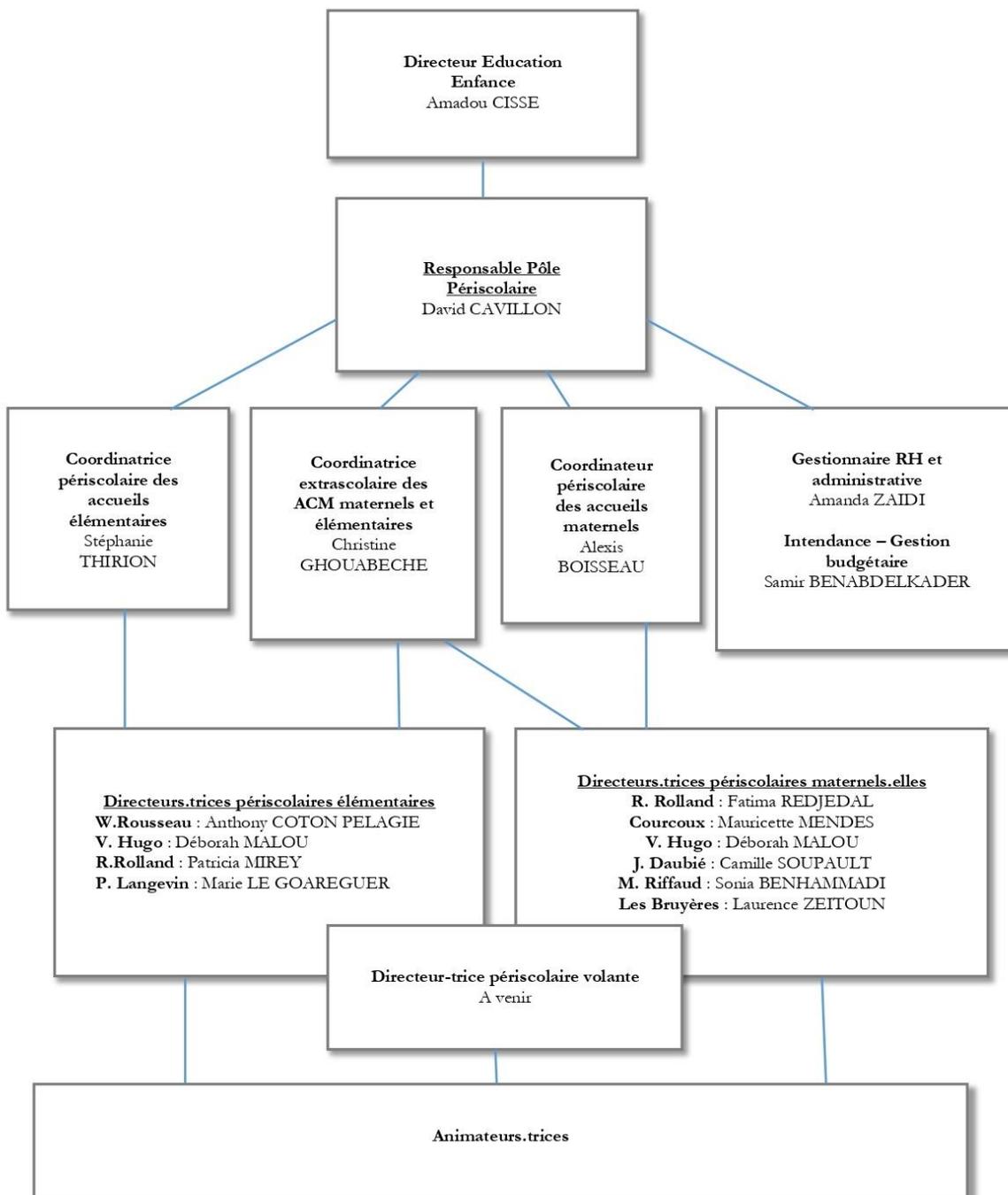
C. La charte de la pause méridienne

Durant l'année 2023, plusieurs groupes de travail composés de représentants d'agents de restauration, d'entretien, d'animateurs et les directeur.rice.s de l'Education Nationale ont été constitués pour participer à la construction d'une charte de la pause méridienne.

Cette charte vise à être un outil de référence, un ensemble de repères pour quiconque souhaite connaître les priorités de la politique de restauration scolaire de la Ville des Lilas, mais également une ligne directrice pour tous les partenaires en charge de cette pause méridienne. Elle a aussi pour finalité de faire connaître les valeurs et les objectifs poursuivis.

Ce document sera disponible dans le courant de l'année 2024.

II. Organigramme service périscolaire



III. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A. Situation géographique

L'école Romain Rolland maternelle se situe en plein centre-ville des LILAS. Proche du métro ligne 11 et des bus 129 et 105. Elle est également située en face du parc Lucie AUBRAC.

B. Description des locaux

- Le Rez-de-chaussée : comprend l'entrée principale, le bureau de la directrice, un préau où est stocké le matériel de motricité, une bibliothèque, la salle périscolaire, la cuisine des agents de service et une classe avec un dortoir. Dans le couloir du préau se trouve cinq lavabos, ainsi qu'un sanitaire comprenant un cabinet de toilette adulte, une douche, six toilettes enfant, quatre urinoirs et deux lavabos.
- Le premier étage : comprend cinq classes, un dortoir et un sanitaire avec sept toilettes, deux urinoirs, trois lavabos et la salle des maîtres.
- Le réfectoire : est composé d'une partie sanitaire avec six toilettes, quatre lavabos, l'autre partie comprend quinze tables, deux fontaines à eau et d'une table de tri.
- La cour : composée de deux zones en gomme, une est utilisée pour les "jeux libres" et l'autre pour la structure de jeu.

C. Public accueilli

On accueille des enfants de maternelle âgés de 3 à 6 ans.

- À l'accueil du matin nous avons une moyenne de 10 enfants de la petite à la grande section
- Sur la pause méridienne, nous avons une moyenne de 150 enfants répartis en deux services
 - ✓ 1^{er} service 75 enfants dont 55 petits et 20 moyens
 - ✓ 2^{ème} service 75 enfants dont 35 moyens et 40 grands
- Sur l'accueil du soir nous avons une moyenne de 85 enfants allant de la petite à la grande section.

D. Moyens Humains

a) L'équipe d'animation :

Elle se compose de :

Une directrice périscolaire BAFD

- 8 animateurs.trices diplômés.ées du BAFA
- 1 animateur diplômé du CAP petite enfance
- 2 animateurs non diplômés
- Dont 2 animatrices référentes enfants porteurs de handicap
- 4 ATSEM uniquement pour la pause périscolaire

b) Le Rôle et les missions du directeur.trice :

- Accompagner l'équipe d'animation à l'écriture de leurs projets d'animations
- Ecrire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la collectivité (municipalité) et des projets d'animations
- Connaître et se tenir informer de la réglementation de la DDCS¹
- Coordonner l'équipe d'animation
- Animer les réunions avec l'équipe
- Veiller à la mise en place des projets d'animation et des activités adaptées au public accueilli
- Veiller à l'organisation sur le terrain.
- Veiller à la mise en place des règles de sécurité, hygiène et bien être de l'enfant
- Veiller à une bonne communication avec la coordinatrice des écoles maternelles, les parents et l'ensemble des partenaires (le corps enseignant, les ATSEM les agents de service...)

¹ Direction Départementale de la Cohésion Sociale

c) Le Rôle et missions de l'animateur. trice

- Être en mesure de mettre en place un projet d'animation
- Savoir écrire un projet d'animation
- Prendre connaissance du projet pédagogique de l'accueil
- Connaître et se tenir informé de la réglementation de la DDCS
- Veiller à la sécurité physique, morale du public accueilli
- Proposer des activités adaptées à l'âge du public, en rapport avec leur projet d'animation
- Encadrer et animer les différents temps d'accueils : matin, de la pause méridienne et du soir.
- Veiller à une bonne communication avec les parents, le corps enseignant et l'ensemble des partenaires.

E. Moyens Financiers

- Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caf soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire déclaré auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.
- Un **budget pédagogique** est octroyé à chaque structure en fonction du nombre d'enfant accueilli. Cette somme permet de se fournir en matériel fongible (jeux, peintures, feuilles...)

F. **Formation :**

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.

Il existe différentes formations :

- Formation de professionnalisation au 1er emploi
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- Formation de perfectionnement
- Formation d'intégration
- Formation personnelle
- Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents pour se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours de la fonction publique. Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également le PSC1 (prévention et secours civique) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

Nous avons travaillé sur un plan de formation que nous proposons sur 3 ans :

Formation pour répondre aux obligations réglementaires :

- SB (surveillant de baignade), BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).
- Sécurité et secours au travail (SST), équipement de protection individuelle (EPI) et prévision des recyclages.

Formation pour faciliter l'inclusion des enfants :

- Former les animateurs.trices à la psychologie des enfants aux besoins éducatifs particuliers.

Accompagner les agents dans leur évolution de carrière :

- Échange de savoirs et mobilisation des ressources présentes sur la Ville.
- Approfondissement des connaissances du statut de la fonction publique territoriale.
- Besoin de se familiariser avec les outils informatiques et numériques.
- Élaboration et écriture de projets.

Technicité du métier d'animateur et/ou directeur

- Travail sur le thème de la santé.
- Risques et dangers des écrans et réseaux sociaux, équilibre alimentaire, hygiène bucco-dentaire.
- Technique d'animation.
- Montage photos/vidéos, sports, Arts plastiques, Grands jeux, Danse, Savoir conter et jeux théâtraux...
- Développement durable « Eco-môme »
- Connaissance de l'enfant et de ses besoins
- Analyse de pratique
- Communication et autorité bienveillante

IV. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

A. Modalités d'inscription

L'accès aux services d'accueil de loisirs nécessite une inscription annuelle préalable renouvelable au début de chaque année scolaire à l'aide de la fiche sanitaire (indispensable en cas d'accident pour les services de santé ainsi que pour prévenir les familles), que la fréquentation de l'enfant soit quotidienne ou occasionnelle. La fiche sanitaire doit être retournée au service de l'ETE.

Aucun enfant ne pourra être accepté aux accueils périscolaires ni au centre de loisirs sans que sa fiche sanitaire n'ait été retournée dûment remplie.

Tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...) doit impérativement être signalé au service Périscolaire ou au service Education.

B. L'accueil du mercredi

Un accueil de loisirs ouvrira sur l'école Romain Rolland tous les mercredis pour les enfants de maternel et d'élémentaire.

Les temps d'accueil :

- Matin avec repas 8h/9h30 jusqu'à 13h15
- Après-midi sans repas (13h15 jusqu'à 16h30/18h45)
- Journée complète (8h/9h30 jusqu'à 16h30/18h45).

L'accueil se fait donc sur leur propre école, avec leurs animateurs.trices référents.tes

Le thème de cette année sera « le carnaval »

C. **En cas d'accident**

Pour les petits accidents, l'enfant sera directement soigné par l'équipe d'animation (nous disposons de désinfectant, compresses stériles et pansements ainsi que de poches froides). La famille sera prévenue immédiatement par téléphone ou au moment de récupérer l'enfant, en fonction de la gravité.

En cas d'accident plus grave, nous faisons appel aux secours directement puis suivons les instructions reçues. La famille est contactée juste après ou simultanément par un autre adulte.

Une déclaration d'accident permet ensuite aux parents de mener à bien les démarches de soin de l'enfant.

V. **LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS**

A. **PAI**

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier.ère de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

B. Accueil des enfants en situation de handicap

La ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaires (matin-midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centre de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaires qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur ou d'un(e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le(s) parent(s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaître un peu plus sur ses habitudes et ses particularités dans le but que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants spécifiques. Ainsi, l'animateur qui devient référent, permet d'assurer à l'enfant en situation de handicap une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein de la collectivité.

La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme personne ressource, nous permet de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement

de modules de formation, de temps d'échanges avec l'ensemble de ces animateurs référents. Le poste reste vacant à ce jour.

VI. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

A. Objectifs généraux

Le respect, la tolérance, la collaboration, la découverte sont des valeurs que l'équipe d'animation souhaite transmettre.

- Permettre à l'enfant de découvrir l'art et la culture artistique
- Favoriser le vivre ensemble
- Apprendre à respecter autrui et lui-même
- Favoriser la confiance en soi
- Contribuer à son épanouissement personnel
- Stimuler sa créativité

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas, de repos, en respectant le rythme, l'âge, l'autonomie et bien sûr les besoins des enfants.

L'ACCUEIL MATINAL	
Développer le dialogue avec les parents pour améliorer l'accueil	Le matin est un moment charnière pour l'enfant car il passe d'un univers familial à un univers scolaire. Nous lui proposons donc des activités calmes pour qu'il puisse commencer sa journée en douceur (la lecture, le dessin, les puzzles ...). Pour les plus actifs nous leur proposerons des jeux de construction, jeux de société...
Permettre aux enfants un réveil en douceur et de mieux vivre la séparation.	
Favoriser leur choix	

B. La pause méridienne :

Le repas est un moment convivial qui permet à l'enfant de se socialiser et de découvrir les goûts et les saveurs. Mais pas seulement, il apprend le savoir être (politesse, autonomie.) À ce titre, ce sont aussi des temps d'apprentissages.

Tous les enfants seront sensibilisés à l'importance de l'hygiène. Ils seront systématiquement sollicités à tirer la chasse d'eau, à se laver les mains et jeter l'essuie mains à la poubelle après chaque utilisation.

Les enfants pourront aller aux toilettes, seuls (pour les plus grands en prévenant les animateurs).

SECTIONS	RÔLE DE L'ADULTE	TYPES D'APPRENTISSAGES
PETITES	<ul style="list-style-type: none">- Être à table avec les enfants.- Aider matériellement à prendre le repas. Sensibiliser à la découverte du goût. Il doit participer à leur éducation en leur rappelant certaines valeurs telles que : l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance etc.	La découverte de la vie collective, la maîtrise d'une fourchette et d'un couteau, la découverte de certains aliments, se déshabiller seul. Se repérer dans la structure...Puis il apprendra à
MOYENNES et GRANDES		se servir seul, la notion de partage, ne plus manger avec un bavoir mais une serviette, débarrasser son couvert et le mettre au milieu de la table, ne pas couper la parole et discuter sans crier...

C. **Accueil du soir**

L'autonomie : l'enfant est acteur de ses loisirs et choisira librement les activités auxquelles il souhaitera participer.

La socialisation : nous favoriserons l'épanouissement individuel, dans les limites imposées par la vie collective.

L'épanouissement : nous proposerons aux enfants des activités physiques, créatives, ludiques. Ce panel, permettra de stimuler leur curiosité.

Le ressourcement : nous veillerons à respecter le rythme de vie de chacun en fonction de l'âge et de l'état de fatigue.

Pour répondre à ces objectifs, nous proposons et mettons en place des activités et des ateliers.

OBJECTIFS DES ACTIVITES	
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Développer l'imagination, la créativité	Proposition d'activités manuelles variées.
Développer la motricité	Mise en place de parcours de motricité. Jeux musicaux, initiation aux jeux de ballon Apprentissage de danses. Découverte de jeux de coopération
Aider l'enfant à avoir confiance en lui	Organiser des moments où ils peuvent danser, chanter en petit ou grand groupe. Représentation des danses et chant devant les camarades Initiation au yoga et à la relaxation Valoriser leur travail : exposition tout au long de l'année dans le hall d'entrée de l'école et à la fête de fin d'année

D. Organisation des temps

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30/11h30	CLASSE	CLASSE	Accueil 8h-9h30	CLASSE	CLASSE
11h30/13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de loisirs et repas 9h30-13h15	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30/16h30	CLASSE	CLASSE	Centre de loisirs 13h15-16h30	CLASSE	CLASSE
16h30/18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Sortie 16h30- 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

L'accueil du matin :

Horaires : 7h30-8h30 **Effectif :** 15 enfants (10 maternelles et 5 élémentaires en moyenne)
Encadrement : 3 animateur.trice.s : 1 animateur pour les enfants d'élémentaire, 1 animatrice pour les enfants de maternelle et 1 animatrice pour l'accueil.

Les animateur.trice.s installent leur salle avant l'ouverture.

L'accueil se fait par une arrivée échelonnée des enfants à partir de 7h30, les animateur.trice.s les prennent en charge, les rassurent au moment du départ des parents.

Pour démarrer la journée en douceur, plusieurs coins libres seront mis à disposition ou installés à la demande des enfants. Ceux préférant le calme pourront utiliser : des livres, un espace dessin, puzzle, pâte à modeler.... Et pour les plus actifs, des coins : jeux de construction, jeux de société, poupées, dinette, garage, kaplas etc.

Les ateliers sont proposés dans la salle périscolaire pour la section maternelle.

L'accueil se termine à 8h30. Les enfants de la section élémentaire sont accompagnés dans leur préau où les instituteurs prennent le relai. Le passage d'une école à l'autre s'effectue par la loge de la gardienne, afin d'éviter de sortir des locaux.

A 8h30 les ATSEM viennent chercher les enfants de leurs classes dans la salle périscolaire et deux animatrices accompagnent les enfants de moyennes et de grandes sections jusqu'à leur classe.

La pause méridienne :

En codirection avec la directrice scolaire, nous veillons au bon fonctionnement du temps méridien.

Deux services de restaurant sont mis en place dans le réfectoire.

Premier service

Horaires : 11h30- 13h30, Effectifs : 75 enfants, Encadrement : 4 animatrices et 4 Atsem

11h30 : Les deux animatrices référentes vont chercher les enfants de la petite section aidé par les Atsem. Les petits de la classe de petits/ moyens sont récupérés par l'Atsem de leur classe. Les enfants sont accompagnés aux toilettes puis au réfectoire.

Ils sont rejoints par la classe de moyenne section (20 enfants environ). Ils sont accompagnés par deux animatrices référentes.

11h40 : Moment du repas. Les animatrices et les Astem déjeunent à table avec les enfants. Elles les accompagnent et elles veillent à ce qu'ils mangent.

12h15 : Sortie du réfectoire chaque section est accompagnée dans un espace défini. Les petits seront installés dans leur dortoir respectif avec les Atsem.

Les moyens iront en activité accompagné de deux animatrices de 12h30 à 13h30.

12h30 : préparation pour la sieste des petits (déshabillages). L'endormissement est ponctué par la lecture, de comptines musicales.

13h00 : Sieste.

13h30 : relais des enseignantes.

Deuxième service

Horaires : 11h30- 13h30, Effectifs : 75 enfants, Encadrement : 7 animatrices et 1 directrice périscolaire

11h30 : Chaque animateur.trice est référent.e d'une classe à l'année. Les animateur.trice.s vont chercher les enfants dans leurs classes respectives puis se dirigent vers le préau.

Les activités sont affichées dans le préau. Dans un portant on y retrouve les photos des animateurs ainsi qu'une photo représentant l'activité du jour et le lieu. Cela permet d'éviter le rassemblement à grand groupe.

11h40 : Début des ateliers (jeux de société, parcours de motricité, jeux collectives, jeux extérieurs, activités manuelles, bibliothèque, activités en lien avec le projet)

12h30 : Les animateurs et les enfants rangent le matériel puis se dirigent aux sanitaires.

12h45 : Repas

13h20 : Sortie du réfectoire et passage aux toilettes. Les animateurs accompagnent les enfants dans la cour. En cas de pluie, ils sont dirigés vers le préau.

13h30 : Relais des enseignants

L'accueil du soir

Horaire : 16h30-18h45 **Effectif** : 85 enfants **Encadrement** : 8 animateurs et une directrice périscolaire

16h30 : Les animateurs récupèrent les enfants dans leur classe et ils font l'appel. Puis ils passent aux toilettes avant de se rendre au réfectoire. Les petits s'installent au dernier box et les moyens et grands au premier et deuxième box.

16h40 : Gouter. Présentation des ateliers avant la fin du gouter.

17h00 : Sortie du réfectoire, passage aux sanitaires par petit groupe et début des ateliers.

Les enfants sont réunies par ateliers et les animateurs notent les enfants sur une liste de présence. Ces listes de présence sont ensuite archivées dans un classeur par la directrice périscolaire.

17h15 : La directrice périscolaire met en place le poste d'accueil. C'est l'ouverture aux familles. La porte est fermée. La responsable est installée dans le hall avec le cahier d'émargement (signature du cahier, vérification des autorisations et le contrôle d'identité si nécessaire).

18h45 : Fermeture des portes

E. Thème et projet de l'année

Afin de pouvoir répondre aux besoins de chaque enfant, l'équipe souhaitait un thème suffisamment vaste. De ce fait « l'art sous toutes ses formes » a été retenu. Il permettra de proposer des activités très variées. Il sera le fil conducteur des ateliers tout au long de l'année tels que : la sculpture, la peinture, la musique, la poésie, le spectacle, le cinéma, la danse ...

Les ateliers seront à destination de tous les enfants, quelque soit leur groupe d'âge. Ils seront parfois adaptés en fonction d'un âge précis mais chaque enfant qui souhaitera y participer sera le bienvenu.

Pour mener ces projets, l'équipe d'animation s'appuiera sur une demande participative qui permettra aux enfants de s'exprimer et les rendra acteurs de leurs réalisations. Afin de les

sensibiliser, nous utiliserons comme support les livres, la musique, la vidéo. La participation à ces projets est au choix de l'enfant.

Le projet danse

La danse est une forme d'art vivant. C'est un mode d'expression éphémère. Les ateliers danse permettront aux enfants de développer leur motricité et de se repérer dans l'espace. Il se déroulera deux fois par semaine durant toute l'année. Des danses seront présentées aux parents lors de la fête de fin d'année.

Street Art ou l'art urbain

Ainsi des fresques seront réalisées tout au long de l'année. Elles regrouperont diverses techniques telles que la peinture murale, le trompe l'œil, le pochoir, le sticker, l'affichage et le collage. L'atelier sera proposé une fois par semaine.

Ces fresques grandeur nature seront exposées durant un temps éphémère au sein de l'école. Cela permettra de valoriser le travail des enfants.

Masques

La fabrication de masque africain, océanien, népalais, japonais permettra aux enfants de découvrir différente culture artistique. Ainsi différentes techniques leur seront transmises. Cela permet de travailler la motricité fine, l'imagination et l'expression. Leurs réalisations seront exposées aux parents à la fête de fin d'année.

Monument

La fabrication représentant des monuments du monde permettra la transmission de l'histoire. Lors de ces ateliers les enfants utiliseront des objets de récupération. Il permettra à l'enfant un travail en collaboration avec d'autres enfants. Il favorisera l'échange et l'écoute. Celui-ci aura lieu une fois par semaine toute au long de l'année. Les œuvres seront exposées à la fête de fin d'année.

Poésie ou l'art d'évoquer

L'atelier poésie permettra aux enfants la découverte de poètes. Les enfants apprendront une dizaine de poésie. Ils écriront et créeront une poésie. Ces séances permettront à l'enfant d'exprimer son émotion par l'union des mots, des sons, des rythmes... aussi il permettra d'enrichir son vocabulaire. Plusieurs séances seront réalisées tout au long de l'année. Les poésies seront enregistrées et transmis lors de la fête de fin d'année.

Les objets et l'art

L'atelier permettra aux enfants de réaliser des œuvres artistiques avec des objets de récupérations. Ils apprendront plusieurs techniques artistiques. Cela permettra à l'enfant de développer sa créativité et sa motricité fine.

Cinéma

Cet atelier permettra l'accès à la culture cinématographique. Tout au long de l'année les enfants visionneront des extraits de film culte français (entre 10/ 15 minutes). L'animateur animera un débat après chaque séance.

F. Le projet alimentaire : de l'éducation au goût au tri des déchets

La Ville des Lilas porte depuis plusieurs années un projet alimentaire au travers de la restauration scolaire visant à promouvoir une alimentation durable tout en préservant l'équilibre alimentaire pour une meilleure santé des enfants.

Plusieurs leviers sont utilisés pour permettre cette évolution tels que la mise en place d'actions en lien avec le gaspillage alimentaire, la suppression progressive du plastique et l'éducation au goût.

Un enfant n'est jamais « forcé » à consommer le contenu de son assiette, mais est encouragé à le goûter : c'est parfois l'occasion pour lui de diversifier son alimentation et de découvrir de nouvelles saveurs.

L'équipe d'animation qui encadre les enfants lors du déjeuner est accompagnée par le Service Restauration qui propose des actions de sensibilisation autour de l'alimentation. Les animateur.rice.s peuvent ainsi mieux orienter les enfants vers des repères alimentaires plus larges qui leur permettront de développer leur goût et découvrir de nouvelles saveurs.

Les animateur.rices, au même titre que les agent.es de restauration et les ATSEM, ont par leur attitude une influence sur les enfants pendant le repas.

Notre travail s'articule principalement autour de 3 axes :

- Éduquer au goût (en annonçant et expliquant le repas à venir, ateliers de dégustation)
- Lutter contre le gaspillage (en incitant à se servir la juste dose en fonction de leur faim)
- Sensibiliser au tri des déchets (des tables de tri sont à disposition)

VII. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS :

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs.

Droits de l'enfant et Education à l'Egalité Filles-garçons

Les Droits de l'enfant et Education à l'Egalité filles-garçons aboutit à un après-midi festif qui se déroulera sur l'école Madeleine Riffaud. Différents services de la ville enfance-jeunesse pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations, projections.

Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap, des lectures dans le noir seront proposées avec comme objectifs de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

Des ateliers inspirés des JO paralympiques seront mis en place cette semaine-là.

Education au développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement, au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans : les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.

Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail des enfants réalisé sur ce thème.

Les Lilas sur Sports

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet évènement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

Fête de fin d'année

C'est l'aboutissement du travail de l'année des équipes avec les enfants. Elles mettent en valeur les projets de l'année et permettent une rencontre festive avec les familles.

Le projet passerelle.

Le projet passerelle a été mis en place pour faciliter le passage des enfants de la grande section au CP. Dans cette perspective, lors de la pause méridienne et du goûter nous prévoyons un repas et un goûter pour chaque enfant.

La passerelle est organisée au mois de juin sur une semaine. Nous faisons passer les enfants par demi-classe sur la pause méridienne en élémentaire accompagnés de l'animateur référent de la classe. Pour le goûter, les enfants passent par classe et sont toujours accompagnés de leurs animateurs référents.

Les enfants de grande section partagent également un moment d'activité avec les enfants et les animateur.trice.s de la section élémentaire pendant ces deux temps.

VIII. LA PLACE DES PARENTS

Informations et échanges : réunion de rentrée / temps conviviaux

L'information s'effectue de plusieurs manières :

Par voie d'affichage : les parents ont directement accès aux informations (projets, règlements, menus, inscriptions, papiers à fournir etc.) dans le tableau extérieur ainsi qu'à l'intérieur de l'école.

Par l'équipe d'animation : le responsable et/ou les animateurs sont disponibles pour répondre aux questions des familles. Une réunion est proposée en début d'année afin d'informer les parents sur l'organisation des temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredis) avec la journée type.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site de la Ville.

Chaque veille de vacances, nous organiserons une petite fête sur l'accueil du soir. Pour ces occasions, nous solliciterons les parents afin d'apporter une collation.

Pour la fête de fin d'année, un petit spectacle et une exposition seront organisés. Les parents découvriront ainsi toutes les activités réalisées durant l'année.

IX. ÉVALUATION

Réunions d'équipe

L'équipe d'animation de l'école se réunit tous les lundis pour organiser la semaine avec préparation des ateliers, échanges sur l'organisation si besoin, et préparations des fêtes de veille de vacances. Les jeudis des réunions sont organisés pour travailler sur des thématiques (sanction/punition, connaissance du public, l'alimentation chez les tout petits...)

Les réunions permettent aussi de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinateur afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.

Bilans d'activité

a) Critères d'évaluation

Elle se fera tout au long de l'année, permettant ainsi à l'équipe d'intervenir à chaque instant pour apporter les changements nécessaires au bien-être des enfants. Les critères seront :

- La participation, la joie et l'engouement
- L'évolution des aptitudes acquises durant les activités (autonomie, motricité...)

b) Outils de suivi pour l'évaluation

- Le cahier de bord : différentes informations seront consignées sur ce cahier tout au long de l'année. Les informations recueillies affineront le bilan (chiffres des différents temps, présences animateurs).
- La communication (enfants/adultes) et l'observation seront également essentielles pour améliorer de manière constante les temps périscolaires. Nous instituerons des réunions d'équipe hebdomadaires afin de réguler le fonctionnement

- Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinatrice afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.
- Les réunions permettent de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

c) Outil de contrôle

Le cahier d'émargement : nous permet de savoir avec qui l'enfant est parti et l'heure du départ et permet de formaliser le transfert de responsabilité de l'enfant.